



DES EXCUSES À LA
RÉCONCILIATION

Le projet

LE PROJET

Des excuses à la réconciliation : les survivants des pensionnats indiens a été élaboré dans la foulée des excuses officielles présentées par le gouvernement du Canada aux personnes autochtones qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Le projet a été créé pour aider les élèves manitobains de la 9^e et de la 11^e année à comprendre l'histoire de l'expérience des pensionnats autochtones, son influence sur le Canada d'aujourd'hui et nos responsabilités à titre de citoyens canadiens.

Composantes du projet

Le projet comprend un DVD et le Guide de l'enseignant qui l'accompagne, ainsi qu'un site Web offrant d'autres ressources, notamment une bibliographie annotée, un service de conférenciers et des exemples de travaux d'élèves. La bibliographie inclut plusieurs médias, dont des documents imprimés et des ressources électroniques. Le service de conférencier offre une liste de survivants des pensionnats indiens du Manitoba dont les récits ont été enregistrés et sont présentés sur le DVD ou en ligne. Beaucoup de ces personnes sont prêtes à se rendre dans les écoles sur demande. Des travaux scolaires sont présentés dans une galerie interactive de travaux artistiques et d'histoires créés par des élèves.

■ Le DVD

From Apology to Reconciliation: Manitoba Residential School Survivors – A Resource for Grades 9 and 11 Social Studies in Manitoba (en anglais)

Note : *Le DVD est en anglais seulement puisqu'il s'agit en grande partie de sources primaires, c'est-à-dire de témoignages d'anciens élèves des pensionnats autochtones. Une transcription française de ces témoignages se trouve dans l'Annexe 4 du présent guide.*

Le DVD est conçu pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage sur les pensionnats indiens, dans le cadre des cours de sciences humaines de la 9^e et de la 11^e année. Il présente la perspective autochtone sur l'expérience des pensionnats et est organisé en trois sections : le passé, le présent et le futur, et inclut les éléments suivants :

- des scènes d'archives et des images historiques des pensionnats indiens;
- l'enregistrement (en anglais) des excuses présentées par le premier ministre Harper à la Chambre des communes. *Pour écouter la version française du discours du premier ministre, veuillez consulter le site des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
- la réponse aux excuses des chefs des Premières Nations, des Métis et des Inuits;

- l'enregistrement de la réponse aux excuses du premier ministre Gary Doer au Palais législatif du Manitoba;
- la déclaration du ministre du gouvernement manitobain Eric Robinson, un survivant de pensionnat indien;
- des entrevues avec onze anciens élèves des pensionnats indiens et des membres de leurs familles (les entrevues parlent de l'expérience des anciens élèves dans les pensionnats, de leur vie avant et après les pensionnats, des effets de l'expérience des pensionnats sur les anciens élèves, les familles et les communautés. De plus, les survivants discutent de l'importance des excuses et de leurs espoirs de guérison et de réconciliation);
- une « conversation sur le programme *Des excuses à la réconciliation* ». Il s'agit d'un court segment qui présente des Manitobains, enseignants, élèves et autres, qui discutent du DVD (ce segment tient lieu de modèle pour les discussions en classe au sujet du DVD et des pensionnats indiens).

■ Guide de l'enseignant

Le présent Guide de l'enseignant, qui a été créé dans le cadre du projet *Des excuses à la réconciliation*, est conçu pour appuyer l'enseignement sur les pensionnats indiens au Canada et l'utilisation du DVD. Le guide comprend :

- la transcription des entrevues de survivants présentées sur le DVD (annexe 4);
- des situations d'apprentissage suggérées, organisées selon trois regroupements;
- des stratégies pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation en lien avec les programmes d'études de sciences humaines au Manitoba;
- des fiches reproductibles pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage (annexe 1).

Des exemplaires supplémentaires du Guide de l'enseignant peuvent être obtenus auprès du Centre des manuels scolaires du Manitoba (numéro d'article 98285). La version numérique est affichée sur le site <http://www.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/reconciliation/index.html>

Remarques importantes à l'intention des enseignants

1.

L'expérience des pensionnats indiens peut représenter un sujet très délicat à la fois pour les adultes et les enfants. Il est essentiel que la question soit abordée avec respect. Les lignes directrices générales suivantes visent à aider les enseignants à parler de ce sujet en classe.

Comment aborder les questions controversées

Un des aspects fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences humaines – à tous les niveaux, mais particulièrement à la fin du secondaire – est l'étude de questions où interviennent une dimension éthique, des principes, des croyances et des valeurs. Les enseignants ne doivent pas éviter les questions controversées. La diversité de perspectives, de convictions et de valeurs, ainsi que le désaccord et la dissension, font partie de la vie dans une société démocratique pluraliste. De plus, discuter et débattre de questions éthiques et existentielles motive les élèves et rend l'apprentissage plus personnel et significatif. La salle de classe offre un environnement sûr et encourageant pour permettre aux élèves d'explorer de tels sujets.

Les lignes directrices suivantes aideront les enseignants à aborder des sujets controversés en classe :

- abordez tous les sujets avec délicatesse;
- définissez clairement les questions;
- établissez un objectif de discussion clair;
- fixez des paramètres de discussion;
- assurez-vous que les propos ne prennent pas une tournure personnelle ou ne soient pas dirigés vers certains élèves;
- protégez les intérêts particuliers en vous renseignant à l'avance pour savoir si certains élèves sont personnellement touchés par la discussion. (Par exemple, vous pourriez demander aux élèves de répondre à un questionnaire écrit avant la situation d'apprentissage. Une rencontre peut ensuite être organisée avec tout élève qui, d'après ses réponses, pourrait être directement touché. Vous aurez ainsi l'occasion de discuter des préoccupations de l'élève et d'envisager les options, notamment une situation d'apprentissage différente ou modifiée. La rencontre peut inclure un conseiller en orientation ou un autre membre du personnel avec lequel l'élève est à l'aise, par exemple un enseignant ou un aide-enseignant. Surveillez les réactions de l'élève en classe pour rester à l'affût de son niveau de stress ou de malaise.)
- établissez d'abord avec vos élèves des procédés pour gérer des difficultés, surtout pour les élèves qui sont affectés de manière inattendue par les discussions du sujet en classe, c'est-à-dire « Que faire si on ne se sent pas à l'aise avec le sujet? »
- faites preuve de flexibilité en permettant aux élèves de choisir des travaux alternatifs;
- acceptez le fait qu'il n'existe pas de « bonne réponse » unique à une question;
- respectez le droit de chaque élève d'exprimer son point de vue ou de rester silencieux;
- aidez les élèves à faire la distinction entre une opinion informée et un préjugé;
- prévoyez du temps pour présenter toutes les perspectives d'une manière équitable, et réfléchir à leur validité;

- encouragez les élèves à partager leurs réflexions et leurs sentiments avec leur famille.

Adapté du programme d'études *Sciences humaines 9^e année : Le Canada dans le monde contemporain : Document de mise en œuvre*. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2006.

2.

Les élèves peuvent avoir un parent, un membre de leur famille élargie ou de leur communauté qui est survivant d'un pensionnat indien. Lorsque ces élèves expliquent ce qu'ils ont appris sur les pensionnats indiens à leur famille ou à un membre de leur communauté, c'est peut-être la première fois que le sujet est abordé, car les survivants hésitent souvent à parler de leurs expériences. Ce rappel peut susciter une réaction émotionnelle chez un survivant qui avait enfoui ces souvenirs douloureux de son expérience scolaire.

Il est recommandé d'avertir les parents ou tuteurs, longtemps à l'avance, que leur enfant s'apprête à étudier les pensionnats indiens, et que les familles peuvent obtenir de l'aide, que ce soit auprès du personnel de l'école ou d'un organisme externe.

La Commission de vérité et de réconciliation du Canada a un site Web qui offre une ligne d'écoute téléphonique en tout temps pour « toute personne en détresse à la suite de son expérience dans un pensionnat indien. » : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=22>. La ligne d'écoute offre des renseignements sur d'autres sujets reliés à la santé, présentés par le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/services/indiresident/irs-pi-fra.php>.

Note de terminologie : *Le terme officiel utilisé pour désigner les écoles résidentielles autochtones dans les documents du gouvernement du Canada et de la Commission de vérité et de réconciliation est « pensionnats indiens »; pour cette raison il s'agit du terme utilisé dans ce document.*

3.

L'enseignement de sujets délicats ou controversés comme celui des pensionnats indiens peut inquiéter certains parents. Nous recommandons que les divisions scolaires adoptent une attitude proactive face à ces inquiétudes en envoyant aux parents une lettre les informant que des sujets qui peuvent être de nature controversée vont être abordés en classe et en les invitant à une rencontre pour en discuter avec les enseignants et les administrateurs. Les parents pourront ensuite décider s'ils veulent que leur enfant participe.